Vol. XL   Saint-Boniface, Manitoba, 24 Mai 1911.   No. 29

ABONNEMENT

TARIF DES ANNONCES

AVIS

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

LA QUESSION UNIVERSITAIRE AU MANITOBA

(Suite)

On sait que pendant de longues Années les évêques d'Angleterre, ayant à leur tête les cardinaux Wiseman et Manning, s'opposèrent énergiquement à la fréquentation des Universités d'Oxford et de Cambridge par les étudiants catholiques.

La question ne fut définitivement tranchée que le 7 avril 1895 par un rescrit de la S. congrégation de la Propagande, qui déclara que la chose serait désormais *tolérée*, à condition que les *undergraduates* catholiques suivissent des cours ou conférences régulières, données par des professeurs catholiques, spécialement nommés par des évêques, sur la philosophie, l'histoire et la religion, de façon à prémunir les jeunes gens contre les fausses doctrines.

Le Saint-Siège sanctionna en même temps la nomination par les évêques d'un chapelain spécial à chaque université pour prendre soin des *undergraduates* laïques catholiques.

Le R.P. Clark S.J. sous la direction duquel le Campion Hall, pour les scolastiques jésuites fut ouvert raconte ainsi à ses frères d'Amérjque dans une lettre du mois de mars 1897 comment s'accomplit l'évènement: " Soon after Cardinal Vaughan succeded to the archbishopric of Westminster the question was reopened. Of course it was referred to Rome and of course there was considerable opposition on the part of some of the bishops, but the end of it all was that henceforwad the frequentation of the Universities was to be tolerated (not sanctioned(on condition of those who were sent there being sufficiently intructed in their religion beforehand,and also of their assisting regularly at lectures in phy losophy, history or religion, to be given by a lecturer specially appointedby the bishops."

Notons que la parenthèse:(not sanctionned(est de l'auteur même de la lettre citée.

D'ou l'on voit que le Saint-Siège ne fait que *tolérer* cet état de choses dans les circontances spéciales ou se trouvent les étudiants catholiqnes d'angleterre et en raisons des avantages particuliers que procurent les degrés des universités si celèbres d'Oxford et de Cambrige.

Ces degrés ne peuvent s'obtenir que par la fréquentation des Universités elles-même qui sont essentiellement enseignantes.

De plus ces universités existent depuis des siècles et les catholiques d'angleterre se trouvaient en face d'une situation qu'ils leur était impossible de modifier ou d'améliorer.

Il n'en n'est pas ainsi au Manitoba, où l'Université accorde les degrés aux élèves catholiques sans les contraindre de suivre ses cours.

Il est vraiment étrange de voir des catholiques renoncer de gaité de cœur à une position si enviable, quand ils devraient s'unir aux autorités ecclésiastiques et à leurs coreligionnaires pour la maintenir et la consolider. N'est-ce pas désarmer au moment du combat ou plus exactment fournir dés armes à l'ennemi? Encore une fois si on proposait la fondation d'un nouveau collège catholique avec le maintien des droits naturels et acquis des Catholiques dans l'Université, nous comprendrions qu'on demande une chose légitime en soi, et nous n'aurions pas à déplorer une démarche si contraire aux principes de l'Eglise en matière d'éducation supérieure.

Nous avons dit précédemment que le collège actuel de Saint-Boniface, avec ses deux cours parallèles francais et anglais, répondait adéquatement à tous les besoins. Nous n'avons pas dit assez et, pour rendre complète justice à cette institution, il faut ajouter qu'elle offre des avantages spéciaux et d'un ordre supérieur que deux collèges séparés seraient impuissants à procurer Les élèves des diverses natonalités peuvent d'abord s'y familiariser avec les deux langues officielles du Canada, tout en apprenant le latin et les antres matières du cours classiques. Leur contact et leurs relations de chaque jour contribuent sinon à effacer, du moins à adoucir considérablement les aprotés de races, toujours dangereuses dans un pays cosmopolite comme le nôtre, et constituent une préparation très précieuses au point de vue des futurs rapports religieux et sociaux. Cette préparation offre surtout d'inappréciables avantages à ceux qui se destinent au ministère apostolique: formation commune à la pratique de la piété, mentalité identique sur les questions religieuses et politico-religieuses, connaissance des aspirations des diverses races et même de plusieurs langnes.

Une attention suivie est aussi donnée à tout ce qui peut ouvrir la voie aux positions libérales au milieu d'une population cosmopolite et en majorité protestante. Ces avantages constituent assurément au Collège de Saint-Boniface une position unique et très appréciable et c'est à bon droit que nous le qualifions plus haut de forteresse pour les élèves de toute langue et toute nationalité. Il est indiscutable que ce mélange d'élèves catholiques est mille fois plus efficace pour former des *Catholiques virils* que la très dangereuse fusion avec les protestants, sous le fallacieux prétexte de leur procurer l'avantage d'une formation universitaire neutre (a complete university training) malgré les incontestables avantages qu'offre ce collège, nous ne nous opposons nullement, bien au contraire, toutes nos sympathies sont d'ores et déjà acquises à la fondation d'un collège catholique anglais à Winnipeg quand le temps sera venu. Sur les 65 élèves qui suivent présentement le cours classique anglais au collège de Saint-Boniface, 27 seulement sont anglais, irlandais ou écossais. Les 38 autres sont allemands, polonais, hongrois, ruthène, etc., et sont très contents de l'éducation qu'ils reçoivent. et sont loin de partager l'opinion des Irlandais de Winnipeg. Ils ont au contraire toujours témoigné beaucoup de satisfaction et de gratitude. Tout porte à croire que si un autre collège se construisait à Winnipeg, ils n'en continueraient pas moins à envoyer leurs fils à St-Boniface, surtout si le nouveau collège n'était qu'un externat Seuls les élèves de Winnipeg, qui sont présentement au nombre de 18 sur les 65 mentionnés, ou plutôt leurs parents, semblent se plaindre du régime du pensionnat et désirer l'externat.

Pour terminer cet article auquel la gravité des intérêts en cause nous a contraint de donner tant de dévelopements, nous voulons consigner la résignation, comme représentants du

Suite à la 2me page

Le Manitoba

Mercredi, 24 Mai 1911

LA SOCIETE ST-JEAN-BAPTISTE

Monsieur le Rédacteur,

On se prépare à fêter avec solennité le quarantième anniversaire de la fondation de la Société Saint Jean Baptiste, à Saint-Boniface. J'ai cru, qu'à cette occasion vos lecteurs seraient heureux de remonter le cours de ces quarante années, de revoir les figures aimées qui ont brillé parmi les officiers de l'Association, et de jeter un rapide coup d'oeil sur les travaux de notre société nationale. Mon intention n'est pas de faire l'histoire de la société. Je n'ai pas à ma disposition le temps nécessaire pour faire une oeuvre de cette nature. Ceux qui ont le culte du passé et qui désireraient de plus amples détails me pardonneront donc de me borner à un travail de compilation, et compléteront eux-mêmes par des recherches dans les documents et dans les relations des anciens, les vides d'un travail qui a presque le caractère d'une nomenclature.

En 1871, dans le commencement de juin, M. A. A. C. LaRivière, aujourd'hui commissaire d'Immigration à Montréal, envoya à ses concitoyens une petite circulaire les invitant à une assemblée où l'on discuterait s'il ne serait pas opportun de célébrer la fête nationale, le 24 juin. Coincidence heureuse, c'est M. Alexandre LaRivière, ex-Président, fils du promoteur de 1871, qui a suggéré de fêter, cette année, d'une manière spéciale, le quarantième anniversaire de la fondation de notre société. *Cuique suum.*

Presque tous les invités se rendirent au Collège de Saint-Boniface, à l'heure indiquée, le 18 juin 1871. Feu l'Hon M. Girard fut élu Président de l'Assemblée et M. George Roy, secrétaire. Le journal "Le Métis" du 22 juin 1871, dit à ce propos:

"M. le Président dans un discours plein de patriotisme expliqua le but de l'Assemblée. "Il ne voulait pas que nous, habitants de la Rivière Rouge, "restions muets dans ce concert "unanime de réjouissances qui "s'élève dans toute l'Amérique "et même en Europe ce jour-là. "Il voulait que les rivages de la "Rivière Rouge fussent témoins "de notre vitalité et qu'ils redisent que nous aussi, nous sommes et nous voulons rester canadiens-français."

A la demande de l'Hon. M. Royal, on nomma immédiatement un comité d'organisation qui se composait comme suit: Président, l'Hon. M. Girard, secrètaire trésorier: George Roy, membres: Le Rév. Père Lavoie, l'Hon. M. Royal, MM. Joseph Dubuc, Louis de Plainval, Arthur L'Evêque, Jean Mager, Louis Schmidt, Baptiste Bruce, Narcisse Marion, Elzéar Lagimodière, André Beauchemin, Joseph Genthon, Félix Trudel, Onésime Monchamp et Louis Galarneau.

Ce comité d'organisation n'avait que peu de jours à sa disposition, et cependant, la fête fut couronnée d'un plein succés. Voici quel était le programme:

Presque toute la paroisse (*ceci est bon à noter*) se rendit en procession du Collège au palais épiscopal, et ensuite, à l'Eglise où la grand'messe fut célébrée par Monseigneur Taché, assisté du vénérable M. J. B. Thibault. Servaient comme diacre et sous-diacre d'honneur, les R. R. P. P. Tissot et Maisonneuve; diacre et sous-diacre d'office: le R. P. McCarthy et le R. F. St-Germain.

On exécute une messe en musique de Monti et le Collège fournit la musique instrumentale. Les airs canadiens retentissent sous la voûte de l'ancienne cathédrale. Il y a foule et, fait digne de mention, presque tous les métis sont venus se joindre aux canadiens-français dans cette démonstration patriotique. Sa Grandeur Monseigneur Taché donne un éloquent sermon. Il avait pris pour texte: Béni soit le Seigneur qui a visité son peuple.

Après la messe, il y eut banquet dans le bocage en arrière du collège où se trouvent actuellement la rue Masson, le champ avoisinant, l'Ecole Normale, le couvent des R. R. S. S. Oblates et la rue Aulneau. On y fit des discours patriotiques. Nous remarquons parmi les orateurs: l'Hon. M. Girard, l'Hon. M. Royal, le R. P. Lavoie, M. Joseph Dubuc, M. P. P., le R. P. Allard, M. G. Roy et M. L. Schmidt, M. P, P., M. Arthur L'Evêque chante "O Carillon" aux applaudissements de toute la foule, puis on termine le pique-nique par le chant "God save the Queen".

Le soir, il y eut bénédiction solennelle du Saint Sacrement. On mentionne les noms de MM. Lévêque, Mouard et Trudel comme étant de ceux qui ont rendu de grands services dans l'organisation. Les dépenses de cette fête furent défrayées par le produit de la quête faite à la messe par Mme J H. McTavish conduite par l'Hon. M. Girard, et par une répartition égale entre les membres du comité.

J'ai voulu donner en détail le compte rendu de cette première fête nationale canadienne-française célébrée dant l'Ouest. La Société Saint Jean Baptiste n'était pas encore fondée, et, cependant, cette fête est un succès, grâce à la bonne entente de tous les citoyens. Cette première fête contient des leçons pour nous.

Les premières élections de la Société Saint Jean Baptiste eurent lieu, le 8 décembre 1871. Elles donnèrent le résultat suivant:

Président Honoraire: Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Saint-Boniface.

Président actif: l'Hon. M. Girard, orateur de l'Assembléé Législative.

1er Vice Président: Louis Riel.

2ème Vice Président: Elzéar Lagimodière.

3ème Vice Président: Chs Nolin.

Chapelain: M. l'abbé Dugas, uré de Saint-Boniface.

Médecin: M. L. A. Paré, M. D. V.

Secrétaire Correspondant; M. L Schmidt, M. P. P.

Assistant Correspondant: M, L. J. A, Lévêque.

Sec. Archiviste; M. Ambroise Lépine.

Trésorier: M. Joseph Dubuc, M. P. P.

Asst. Trésorier: M. Léon Beauchemin.

Bibliothécaire: M. E. Lapierre.

Asst Bibliothécaire: M. J. M. J. Turenne.

1er Commissaire Ordonnateur M. Nicolas Mouard,

2ème Commissaire Ordonnateur: M. F. Myrand.

Conseil: L'Hon. M. A. Girard, M, C. E., l'hon. S. Hamelin, M. C. L., l'hon. Paschal Breland, M. C. N. O., André Beauchemin, M. P. P, M. Pierre Delorme, M. P., et M. P. P., M. Jos Lemay, M. P. P., MM. Paul Laverdure, Louis Thibault, J. P., Paul de Laronde, Auguste Harrisson, François Gingras, F. de Plainval, Victor Beaupré, A. A. C. LaRivière.

C'est donc le 8 décembre 1871 que fut fondée la Société Saint Jean Baptiste de Manitoba.

PATRIOTE.

(*A suivre*)

La Question Universitaire

Suite de la 1ère page

collège de Saint-Bonifice dans le Conseil Universitaire des deux membres laïques de langue anglaise, les docteurs James McKenty et John K. Barrett, qui ont eux-mêmes rendu publique la correspondance échangée à cette occasion avec le R. P. Recteur. Cette correspondance est précédée d'une lettre explicative signée par les deux démissionnaires qui déclarent vouloir informer les Catholiques de langue anglaise du Manitoba des raisons qui les ont amenés à résigner leur position. Cette lettre, datée du 12 avril se termine par la phrase suivante:" Before severing our connection with the university council we wish to express our thanks to, and grateful appreciation of, its members in almost unanimously making provision for a chair of *Catholic* Philosophy in the university." Nous soulignons la grave inexactitude contenue dans ces lignes. La résolution à laquelle ces messieurs font allusion se lit comme suit, dans les minutes officielles du Conseil Universitaire:" A chair of *Latin* Philosophy shall be established......if areasonable number of students desire it " Bien que le latin soit la langue liturgique de l'Eglise catholique pour les fidèles du rite latin, il nes'en suit pas qu'une chaire de philosophie *latine* doive être nécessairement une chaire de philosophie *catholique* quel que soit le sens que l'on attache d'ordinaire aux mots *latin Philosophy* en anglais. Quand aux dispositions pourvoyant à l'établissement de cette chaire, il ne faut pas être grand clerc pour constater à première vue qu'elles n'offrent aucune garantie sérieuse. Elles ne pourvoient nullement au choix du titulaire de la chaire. Sera-t-elle occupé par un catholique, un protestant, ou même un athé ? Ce professeur sera-t-il nommé, ou au moins désigné et approuvé, par l'autorité exclésiastique compétente ? Autant de questions graves que le texte officiel laisse absolument à la merci d'une majorité protestante et conditionnées par le désir d'un nombre raisonnable d'élèves. Condition étrange en vérité et qui rappelle l'apologue de la queue qui veux se faire tête.

Il appert par la lecture de cette correspondance que le R. P. Recteur du collège demanda une première fois d'une manière discrète la résignation du Dr. McKenty le 18 février, neuf jours après que celui-ci eut présenté de nouveau devant le Conseil Universitaire et fait insérer d'une manière régulière la résolution présentée une première fois irrégulièrement le 8 décembre par le Dr. Devine, et celà après que M. l'abbé Cherrier, représentant du collège depuis 1878, eut obtenu de la grande majorité des membres du dit Conseil de la faire rayer des minutes en raison de son irrégularité originelle, que nous avons expliquée plus haut. Ce dissentiment était grave et patent, et contraire aux intérêts bien entendus du collège. Il justifiait pleinement l'action du Rév. P. Recteur qui rappellait dans sa lettre les conditions dans lesquelles le docteur avait accepté la position de représentant."May I call your attention, écrivait le Recteur, to the following statements made on your behaf by Dr. J. K. Barrett in a letter to me dated November 20, 1910 ? I quote: Dr. McKenty will accept the position (of the college representative on the University council for 1910-1911) on condition that the representatives shall meet occasionaly and discuss the policy of the college on university matters, and be at variance when the matter come before the university. If at any time his views on important matters do not agree with the majority, he will ask that his resignation be accepted without cousing any more ado."

En accusant réception de cette première lettre le Dr McKenty demanda du délai afin de conférer avec le Dr Barrett alors absent de Winnipeg. Le 2 avril il adressa une deuxième lettre au R. P. Recteur dans laquelle il essayait d'établir que ses vues n'étaient pas en désaccord avec celle de la majorité et qu'il avait accepté la position avec la pensée qu'elle comportait"the duty to represent more especially the opinions of english-speaking Catholics on matters of higher education."

Le R. P. Recteur ne fut pas lent à démolir cette argumentation et à etablir les distinctions qui s'imposaient. Le 4 avril il répondit au docteur:".... I am going to draw a distinction to point out in what sense your statement is verified and in what it is not

I take it that you do not intend to say seriously that the majority of the representatives is not opposed by your claiming that contemplated Catholic residence in the contemplated neutral University of Manitoba ! Do we not all know that such an idea is at variance with the views of our Pastor ? How many of the representatives are willing to war against their bishop no so vital a question ? It were a wilful delusion on your part to believe that you are not opposing five or six of us.

Now, for the other sense in which you are not opposed by us. It is is so far as you claim a college of your own for the English speaking students, provided you have means to get one. Such an institution might harm us, but as you have a right to it, I am willing, all are willing, if you can afford to procure it.

The distinction I have been drawing is all important.

Now, you state that your position of representatives of the college carries with it the duty to represent especially the English-speaking Catholic--well and good. But your being a representative of St-Boniface College does not, cannot entitle you to voice the irate feelings of the ennemies of the same college, I mean those who wilfully belittle our honest and earnest endeavors in behalf of the English speaking element in the last ten years. That you voiced their feelings is the meaning attributed by all to your public utterances. If grievances are to be vented, take, any legitimate views to the end but do not for decency's sake use a weapons against those who trusted it to you.

Besides, your being a college representative does not, cannot, least of all, entitle you to ventilate views opposed to the view of our spiritual head, which doing on your part, is a serious aspersion on our whole body.

All this is why it is not fitting that you hold on to your position. I lay not my grievances against you on any bad intention, but the public facts are there, and they have to be met".

Suite à la page 3

NOTICE

Rural Municipality of Ritchot

SALE OF LANDS FOR ARREARS OF TAXES

By virtue of a warrant issued by the Reeve of the Rural Municipality of Ritchot, in the Province of Manitoba, under his hand and the corporate seal of the said Municipality, and to me directed, bearing date the twenty-eight day of April A. D. 1911, commanding me to levy upon the parcels of land hereinafter mentioned and described for arrears of taxes, respectively due thereon, together with socts, I do hereby give notice that unless the said arrears of taxes and costs be sooner paid, I will, on Wednesday, the Fifth day of July, A. D. 1911, at the hour of ten o'clock in the forenoon, in the Municipal Office, at the village of St. Norbert, in the Province of Manitoba, proceed to sell by public auction the said lands for the said arrears of taxes and costs.

DESCRIPTION	Acres	Arrears of Taxes	Costs	TOTAL	Patented
Lot 8, blocks 1, 2, 3, 4, plan 1458, subdivision of lots 53 & 54, S. Norbert........	40	22 95	50	23 45	do
Lot 10, blocks 1, 2, 3, 4, plan 1458, subdivision of lots 53 & 54, St. Norbert........	30	16 98	50	17 48	do
N. 3 chs. inner 2 miles lot 64, St, Norbert..	48.09	37 02	50	37 52	do
N. 6 chs. inner 2 miles lot 75, St. Norbert except S 3 chs. of N, 6 chs. lying east of Main Highway	101.70	80 66	50	81 16	do
Pt, of S. 3 chs inner 2 miles lot 101, St. Norbert, and running eas: from the Main Highway, 11 chs. and 60 links......	8 48	25 30	50	25 80	do
Pt. inner 2 miles lot 139, St, Norbert, west of Ste. Anne's road........	104.40	99 69	50	100 19	do
Inner 2 miles of lot 155, St Norbert, except part of S. 1 ch. west of Main Highway...	72,45	69 35	50	69 85	do
Pt. outer 2 miles lot 187, St, Norbert, east of Road allowance of Grande Pointe Settlement	75	45 02	50	45 52	do
Lot 630, Ste. Agathe........	171	85 39	50	85 89	do
Lot 692, Ste. Agathe........	132	80 44	50	80 94	do

The right-of-way of the C. P. R. Emerson branch, and of the Red River Valley Railway are in all cases reserved therefrem,

The announcement made in the Manitoba Gazette on the 6th day of May A. D. 1911, for sale of lands for arrears of taxes, in the Municipality of Ritchot, is hereby repealed.

Dated at St. Norbert, this 16th of May 1911.

G. T. LANDRY,
Sec.-Treasurer.

Chez Nous et Autour de Nous

—On demande une servante, s'adresser à Madame T. A. Bernier 147 Avenue Provencher.

—M. Aubin est à construire une maison sur la rue Ritchot. M. Desrochers est le contracteur.

—M. Laurin est à construire une maison sur la rue Langevin. M. Dandurand est le contracteur.

—M. Alphonse Pelletier est à faire construire une maison sur la Rue Ritchot. M. Dandurand est le contracteur.

—Trouvée une bague pour messieurs. La réclamer de A. Vermander, chez T. Pelletier et payer les frais d'annonce.

—On demande deux servantes comme filles de chambre, et servire la table S'adresser à l'Hotel Couture Jos. Couture Prop St Boniface.

—Le Festival Français au profits de l'Ecole française de l'Eglise du Sacré-Coeur à Winnipeg aura lieu au Winnipeg Theatre le 13 juin 1911.

—Un pélerinage manitobain partira le 20 juin de Winnipeg pour Ste-Anne de Beaupré. Pour détails, s'adresser à M. l'abbé Béliveau à l'Archevêché.

—M. Toussaint Sicotte, cordonnier, vient d'ouvrir un atelier au No 29 rue Dumoulin, St-Boniface. Il sollicite le patronage du public en générale. Satisfaction garautis.

—MM. J. H Tremblay & Cie Limitée contracteurs, ont obtenu le contrat pour construire le Petit Séminaire. Les travaux sont commencés aux coins des Rues Cathédrale et Aulneau.

—On demande jeune fille ou jeune garçon pour prendre des commandes à St-Boniface parlant le français et le Belge. S'adresser à Robert Lougley 255 Lulu Street Winnipeg, après 6 heures p. m.

—M. H. D. Barry de Québec, doit envoyer des superbes cigares de sa manufacture dans deux semaines le cigare populaire "La Delicia" sera en vente chez MM. J. B Leclerc, F. X. Lavoie, Hotel Québec et Hotel Couture à St-Boniface.

—Mercredi dernier un incendie a détruit le Central Garage sur la rue Water à Winnipeg. Deux hommes ont été sérieusement brulé. Quatre chevaux ont brulé ainsi que soixante automobiles. Ces pertes s'élèvent à $250 000 en partie assurées.

—Nous venons de recevoir un superbe assortiment de chapeaux de paille pour hommes et jeunes gens. Ces beaux chapeaux ont tout pour plaire, fraicheur, style, qualité et bon marché. Venez voir et nous sommes assurés que vous serez satisfait. La MAISON BLANCHE, Saint-Boniface.

—Les beaux jours sont arrivés et tout le monde veut paraitre coquet. Si vous voulez être habillés à la dernière mode avec de la marchandise de premier choix et de bon maaché entrez à la Maison Blanche, et une minute vous suffira pour faire votre choix dans de beaux habits élégants et à la portée de tous. Bienvenue à tous.—La Maison Blanche.

—Le theatre Walker a eu un grand acteur au commencement de la semaine dans la personne de M. Chevalier acteur anglais et distingué Les trois autres soirs de cette semaine sont occupés par Lew Docksiades et sa troupe de chanteurs et danseurs. La semaine prochaine trois grandes pièces. Cames Keeby et deux autres par Willand Mack et Maude Leone. Les sièges réservés seront en vente vendredi à à 10 a. m.



Un nouvel assortiment complet de Kodaks et tout ce qu'il faut pour les portraits.

Pas de vieilles plaques de l'année dernière, vous pouvez être certain que vous n'aurez ce qu'il y a de mieux quand vous l'avez ici.

R. A. McRuer
Pharmacien-Opticien
84 Ave Provencher, St. Boniface

Là où les Médecins ont Echoué

Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham l'a Guérie.

Midgic Station, N.B.—"Personne ne pourra vraiment croire ce qui va suivre, c'est si peu naturel, mais ce fut mon cas. Pendant dix mois j'ai souffert de suppression. J'avais différents docteurs, j'essayai différentes médecines, mais aucune ne m'aida. Mes amies me disaient que j'allais en déclinant. Un jour une dame amie me raconta ce que votre médecine avait été pour elle, alors je vous écrivis pour avoir des conseils, et reçus votre réponse avec plaisir. Je commençai à prendre le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham et, à la seconde bouteille, j'éprouvai déjà du mieux. Maintenant je suis régulière, et n'ai jamais été aussi bien de ma vie, grâce à la médecine de Mme. Pinkham.

Publiez, s'il vous plaît, ma lettre pour que d'autres puissent en faire leur bénéfice."—Mme. Josiah W. Hicks, Midgic Station, N.B.

Indian Head, Sask. "Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham est sans contredit un bienfait pour les femmes qui souffrent de maladies féminines. Ma santé est meilleure maintenant qu'elle ne l'a été dans les cinq ans de ma vie de ménage, et je vous remercie pour vos bons avis et pour le bien que votre médecine m'a fait. J'ai dépensé des centaines de dollars avec les médecins, sans en retirer aucun bénéfice."—Mme. Frank Cooper, Box 446, Indian Head, Saskatchewan.

Le remède ayant eu le plus de succès pour les maladies des femmes, sous toutes les formes, est le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham.

Cité de Saint-Boniface

AVIS est par les présentes donné que le conseil de la cité de St Boniface a l'intention de faire construire les travaux ci-dessous énumérés comme améliorations locales payables par taxes spéciales (à moins d'en être empêché dans chaque cas respectif par une pétition telle que ci-après mentionnée).

Dans les cas respectifs où tels ouvrages d'améliorations locales seront exécutés, la Cité émettra des débentures spéciales pour un montant égalant le coût de l'ouvrage et cotisera et prélèvera une taxe annuelle et uniforme de frontage (sur les propriétés faisant front ou parties de rues où l'ouvrage sera fait) suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace du temps mentioné dans la liste ci-dessous, l'intérêt sur la dette étant calculé à cinq pour cent par an sur le placement du fonds d'amortissement.

Dans le cas d'égoût, il sera chargé au propriétés ayant front sur chaque côté de la rue où les travaux seront faits une somme de deux piastres par pied de frontage pour le coût de la construction de l'égoût principal dans la rue, à laquelle somme sera ajouté le coût de chaque connexion qui sera construite le tout payable dans trente années avec intérêt calculé tel que ci-dessus mentionné.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis, les propriétaires de la propriété réelle affectée représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de cet ouvrage et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite cité de St Boniface pourra, sans autre avis, procéder à faire exécuter les dits travaux, et à imposer et prélever des taxes spéciales comme dit ci-dessus.

Les ouvrages proposés et les rues sur lesquelles les dits travaux seront faits, la période d'années durant laquelle les débentures émises pour en payer le coût seront payables, sont respectivement comme suit:

PERIODE DE VINGT ANS

Le terrassement et nivellement de toutes les rues et ruelles situées dans les plans Nos. 1486 et 1495, à l'exception de la rue Dugas. Coût approximatif $9,845.00

PERIODE DE TRENTE ANS

Un canal d'égoût souterrain sur la rue Mission, de la rue Cartier au Chemin Panet. Coût approximatif $40,546 00.

St. Boniface 22 mai 1911.

Par Ordre,
J. B. COTE, Greffier.

M. Arthur Jacques

A l'honneur d'annoncer au public qu'il a ouvert un magasin d'épiceries au coin des rues Langevin et Cathédrale, Saint-Boniface, et invite le public à venir lui faire une visite.

Toutes les marchandises seront de première qualité.

SPECIALITE: Beurre et oeufs frais toujours en main.

N'oubliez pas l'endroit.

Coin Langevin et Cathedrale
Téléphone Main 367. SAINT BONIFACE

Soumissions

La Cité de St-Boniface recevra des soumissions pour l'installation du nom des rues, pour les connexions d'égout dans les rues qui doivent être pavées, et pour la construction de certains trottoirs granolitiques.

Les spécifications et formes de soumissions peuvent être obtenues au bureau de l'Ingénieur de la Ville.

J. B. COTE, Greffier.

Avis de formation d'un arrondissement d'Ameliorations locales

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de la Municipalité Rurale de Springfield à l'intention de former le territoire décrit plus bas et situé dans la Municipalité étant: tous les lots apparaissant sur le plan enregistré sous le numéro 1405 et étant une subdivision des lots quinze (15) à dix-huit (18), les deux compris, lesquels lots apparaissent sur un plan d'arpentage de partie des terres de la Mission Catholique Romaine enrégistre au Bureau des terres de Winnipeg, comme Numéro 433.

Aussi, tout le terrain apparaissant sur le plan enregistré sous le numéro 1254, étant une subdivision des lots dix-neuf (19) à vingt-deux (22), les deux compris, apparaissant sur le plan d'arpentage de partie des terres de la Mission Catholique Romaine enrégistré au Bureau des terres de Winnipeg sous le numéro 433.

Aussi, tout le terrain apparaissant sur le plan enregistré sous le numéro 1397, étant une subdivision de partie du lot cinquante-huit (58) lequel lot apparait sur un plan d'arpentage de partie des terres de la Mission Catholique Romaine, enrégistré au bureau des terres de Winnipeg, sous le numéro 433.

Aussi, tout le terrain apparaissant sur le plan enrégistré sous le numéro 1505, étant subdivision des lots cinquante-cinq (55) à cinquante-sept (57), les deux compris, lesquels lots apparaissent sur un plan d'arpentage de partie des terres de la Mission Catholique Romaine, enrégistré au Bureau des Terres de Winnipeg sous le numéro 433.

Aussi, les lots Cinquante-et-un (51) à cinquante-quatre (54), les deux compris, lesquels lots apparaissent sur un plan d'arpentage de partie des terres de la Mission Catholique Romaine enregistré au bureau des terres de Winnipeg, sous le numero 433.

Aussi toute cette partie du lot cinquante-huit (58) apparaissant sur un plan d'arpentage de la propriété de la Mission Catholique Romaine, enrégistré au Bureau des terres de Winnipeg sous le numéro 433, et non compris dans le plan enrégistré au bureau des terres de Winnipeg sous le numéro 1397, en arrondissement d'améliorations locales dans la dite Municipalité, à moins qu'une majorité des propriétaires des terres affectées, représentant au moins la moitié en valeur du terrain, et dont les noms apparaissent comme propriétaires, sur le dernier role d'évaluation revisé de la Municipalité, ne pétitionnent le Conseil de la dite Municipalité à l'encontre, dans les quatre (4) semaines qui suivront la première publication de cet avis.

Daté à Oakbank, ce 21 jour d'avril A.D. 1911.

C. CHRISTOPHERSON,
Greffier de la Municipalité de Springfield.
41

La Question Universitaire

Suite de la 2ème page

Cette lettre courageuse mettait les choses au point et il était impossible de se dérober à ses conclusions. Néanmoins le Dr McKenty conféra de nouveau avec son ami le Dr Barrett, comme nous en produirons la preuve dans un instant, et le 11 avril il essaya de se jutifier, tout en donnant sa démission, en embrouillant plusieurs choses. Comme question de fait il affirma que le R. P. John F. Cox, s. J. autre représentant du collège, avait voté avec lui pour l'adoption des amendements à l'acte universitaire: ce que le Révérend Père fut contraint de nier par une lettre publique datée du 14 avril. De plus dans ce plaidoyer *pro domo* il décore de l'épithète *catholique* la chaire de philosophie *latine* mentionnée plus haut. L'exactitude nous force à reconnaitre que la correspondance établit que le P. Cox a voté avec lui pour l'insertion dans les minutes du Conseil Universitaire de la résolution des Catholiques de langue anglaise et pour l'établissement de la chaire de philosophie latine. *Cuique suum.*

Le même jour le Dr Barrett adressait lui aussi au R. P. Recteur la courte misive suivante:

"Dr McKenty has submitted to me your letters of Februry 18 and April 4 and his replies thereto. As I am in perfect accord with action taken by Dr Mc. Kenty since his appointment as a representative of St. Boniface college in the university council, I feel that I should tender my resignation wih his".

Unutile d'ajouter que la résignation de l'un et de l'autre a été acceptée.

1. *Le projet d'amendement à l'acte universitaire préparé par la majorité du Conseil n'a pas reçu l'approbation du Gouvernement et l'on ne peut pas encore prévoir quand la question sera réglée, attendu qu'il y a de sérieuses difficultés de la part du Gouvernement et de la part de plusieurs collèges. Manifestement les choses demeureront quelque temps encore dans le "statu quo".*

2. *Il ne saraitêtre question pour les Catholiques d'Université d'Etat neutre et tous doivent combattre énergiquement ce projet.*

3. *Le collège de Saint-Boniface gardera son affiliation à l'Université, à moins que contre tout droit, on ne lui rende la position intenable particulièrement au point de vue catholique et français.*

4. *L'établissement d'un collège catholique anglais à Winnipeg est formellement autorisé de puis 1897 par S. G. Mgr l'Archevêque. Cependant les ressources pour sa construction et son entretien semblent manquer et il convient d'attendre que le site de la nouvelle Université soit choisi, afin de le placer à proximité.*

FIN.

Garage Saint-Boniface
CHARLES LEVEQUE
Location, Réparation et Vente de Voitures Automobiles
Entretien de Canot à Gazoline.
Ave Tache et Notre-Dame, - St. Boniface, Man.

M. Elie Champagne, de Woonsocket, R. I., souffre pendant des années de Mauvaise Digestion. Il prend une Quantité de Remèdes, mais les

PILULES MORO
seules le Guérissent.

Quelques Conseils aux Hommes Dyspeptiques.

Hommes qui souffrez de dyspepsie, mangez lentement, mastiquez bien vos vivres; plus vous serez de temps à table, plus vite votre digestion se fera.

Mangez sec; en général les dyspeptiques digèrent mieux les solides que les liquides.

Evitez les mets trop chauds ou trop froids; la nourriture devrait être de la même température que le sang.

Restez sur votre faim; ne mangez pas plus qu'il vous est nécessaire, surtout si votre digestion se fait très difficilement; ce n'est pas ce que vous mangez qui vous donne des forces, mais bien ce que vous digérez.

Evitez de prendre des exercices trop violents immédiatement avant et après vos repas.

Ne mangez pas plus souvent que trois fois par jour, le repas du soir devant être léger; un grand nombre de dyspeptiques ne devraient manger même que deux fois.

Ne mangez jamais entre les repas, non plus quand vous êtes fatigués ou affaiblis par le surmenage; les repas pris dans des moments d'inquiétude ou de nervosité se digèrent aussi très mal.

Ne mangez que des mets faciles à digérer; évitez les plats compliqués et très riches et ne prenez pas plus que deux ou trois sortes d'aliments à chaque repas.

Votre repas fini, prenez deux Pilules Moro pour les hommes et faites-les suivre d'une tasse de thé ou d'un verre d'eau chaude, et vous verrez qu'en suivant ce régime avec soin l'état de votre estomac s'améliorera très vite et que vous guérirez de votre dyspepsie.



M. ELIE CHAMPAGNE,
92 rue Pond, Woonsocket, R. I.

"Un médecin me traitait pour la dyspepsie depuis assez longtemps et je restais toujours avec les mêmes malaises: gaz, manque d'appétit, douleurs d'estomac. Parfois j'étais même si mal que je ne pouvais me rendre à mon ouvrage. J'ai employé les Pilules Moro suivant la direction indiquée; j'ai suivi, au sujet de l'alimentation, les conseils de la circulaire qui est jointe aux Pilules Moro, et j'ai obtenu de ce traitement plus de satisfaction que de tous les autres remèdes pris précédemment. J'aurai encore certainement recours aux Pilules Moro si je redeviens malade."

ELIE CHAMPAGNE,
92 rue Pond, Woonsocket, R. I.

Les Médecins de la Compagnie Médicale Moro donnent des consultations gratuites à tous les hommes malades qui s'adressent à eux. Leurs bureaux, au No 272 rue Saint-Denis, Montréal, sont ouverts tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir. Les hommes malades qui ne peuvent s'y rendre, sont invités à écrire à ces médecins.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boite, $2.50 six boites.

Toutes les lettres doivent être adressées:
COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.

4-Trains rapides par Jour-4
À NEW-YORK ET L'EST CANADA par
GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM
DOUBLE VOIE

Train de première classe, voie insurpassée, char-réfectoire parfait, serviteurs courtois et empressés.

Billets océaniques pour le couronnement.

Taux, billets, tous renseignements obtenus de
W. J. QUINLAN,
Agent-Général, Dept. des Passagers, 280 Ave du Portage. Tél. Main 7098, Winnipeg, Man.

Les jours D'ete de Chaleur Lourde

arrivent vers nous avec vitesse. Ce sont les jours ou la femme de maison devient fatiguée en faisant la cuisine près du poêle de cuisine. C'est le temps de téléphoner pour le,

Pain de Boyd's
Boulangerie
Coin des rues Portage et Spence
Phone Sherbrooke 680

Porte & Markle

Directement de Paris. Des sacs de cuir qui pendent de l'épaule. C'est le derniet cri de la mode.

Porte & Markle,
BIJOUTIERS
300-302 Ave. du Portage,
Winnipeg, Man.

AVIS

Avis est donné par le présent qu'une demande sera adressée au Parlement du Canada à sa présente session par la Canada National Fire Insurauce Company afin d'obtenir un acte prolongeant le délai fixé pour obtenir un permis du Ministre des Finances.

TAYLOR BOWLES & MacALPINE,
Sollicitenr

Librairies Keroack

52 RUE DUMOULIN, St. Boniface. | No. 227 RUE MAIN Winnipeg.

TELEPHONE 2140

EN GROS ET EN DETAIL

Ces deux établissements comprennent un grand assortiment de livres de classe, de littérature française et anglaise, papeterie, fournitures de bureaux, cadres, images, articles de piété et de fantaisie, tapisseries, encres, fleurs artificielles, bronzes d'églises, etc., etc., à très bas prix, à cause de l'importation directe.

Le meilleur choix de Cartes Postales illustrées.

Remise spéciale aux communautés religieuses, aux instituteurs.

Les ordres par la poste sont promptement exécutés.

M. KEROACK

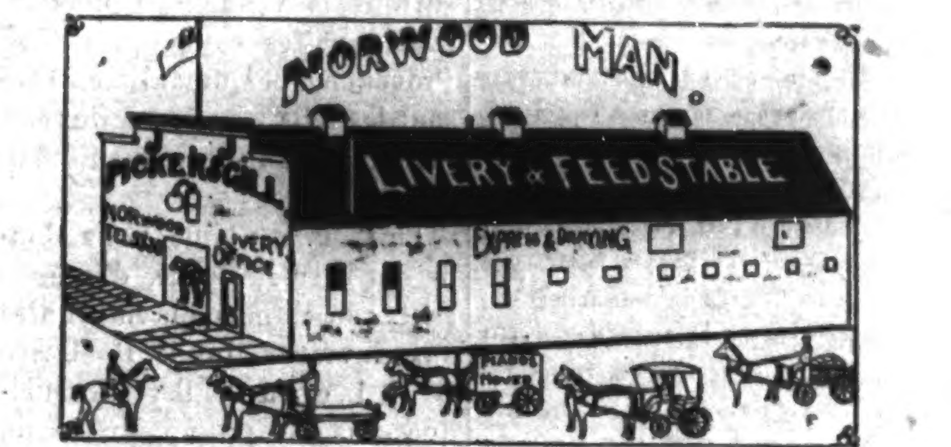
Les ouvrages en bois de Eddy sont les Meilleures sur le marché. Nos seaux et nos cuves sont bien faits et durables, et subiront un dur usage. Les tinettes à beurre de

EDDY

Gardent le beurre frais, doux et pur. Faites pour contenir 10, 15, 20, 30, 50 et 70 livres.

Vous ne faites pas d'erreur si vous achetez chez . . .

THE E. B. EDDY CO. LTD., HULL, CANADA.



Ave. Provencher
SAINT-BONIFACE, - MANITOBA

le WALKER LE PLUS BEAU THEATRE DU CANADA
Phone Garry 2520

3 Soirs Commencant **Jeudi, le 25 Mai**
Matiné Samedi

Le plus fameux Comédien du monde
Lew Dockstader
et ses ministrels du 20iè siècle.
Une grande Compagnie de chanteurs danseurs et comédiens.
Soirées $1.50 à 25c. Matinées $1.00 à 25c

6 Soirs Commencant **Lundi, le 29 Mai**
Matinées. Mercredi et sam edi.

Les deux étoiles
WILIARD MACK ET **MAUDE LEONE**
en trois grandes pièces.
Sièges en vente vendredi à 10 hrs. p. m.

ROBLIN HOTEL
O. ROY Proprietaire

Le meilleur Hotel Canadien de Winnipeg. Les personnes de langue française sont sures de trouver chez nous d'excellentes chambres, une cuisine parfaite et un service irréprochable.

$1.50 par jour
Phone 297. 115 Rue Adelaide Winnipeg
Omnibus gratuit à tous les trains

Hotel St. George
Coin des rues Dumoulin et St. Joseph
SAINT-BONIFACE

Cet hôtel est de première classe; la table et les chambres sont des mieux surveillées. Une écurie est atttachée à l'hôtel. Une visite est sollicitée.

Telephone Main 4870.
OLOVIS DEGAGNE, Prop.

OFFICIAL TIME WAGHORN'S GUIDE, 5c



AGENT POUR LA
FAMEUSE MACHINE
A Ecremer
LA NATIONALE

La meilleure
La plus simple
La moins dispendieuse
a plus facile a operer

ALLAIRE & BLEAU
AVENUE TACHE, - ST. BONIFACE

Vous trouverez à notre établissement une ligne complète de Quincailleries, Ferronneries, Ferblanteries, Granites, Blanc émaillé, Huile de Charbon, Huile à Machine, Poêle à Cuisine Papier à Bâtisse Blanc et Goudronné, Outils de ferme, Harnais Double et Simple. Nous avons les peintures, préparées de Sherwins Williams ainsi que leur Blanc de Plomb et les Vernis qui sont sans contredit les meilleurs du continent Américain.

Broche Barbelée, à des prix défiant toute compétition, Corde a lieuse (Binder Twine).

Ferblanterie attaché à l'établissement, Montage de Poêle et Posage de Fournaise à air chaud.

Assortiment de Meubles, etc. Couchettes en fer, Matelas, etc.

AGENTS D'ASSURANCES CONTRE LE FEU

ALLAIRE & BLEAU
ST- BONIFACE

LE NU PROPRIETAIRE

(Suite et fin)

Tu comprends cela? Eh bien, tout ça me décide: il ne faut ni vendre ni partager. Le Breuil sera à toi, il est à toi, tu n'as qu'à dire amen; moi, je me contenterai de l'usufruit; encore en auras-tu la bonne part puisque tu continueras à venir passer tes vacances ici; avec tes goûts simples, tu t'en donneras à cœur joie de la vie champêtre et tu seras le maître, le vrai maître, le propriétaire! Ah! par exemple, je souhaite vivement une chose, et il faut que tu me la promettes: c'est de ne jamais vendre ce souvenir de famille, du moins de mon vivant; après ma mort, tu agiras à ta guise, mais en échange du cadeau que je te fais je te demande uniquement de ne jamais m'imposer l'humiliation, la douleur de voir un étranger qui dicterait ses quatre volontés dans la maison de mon père. Restons en famille: la famille; il n'y a que ça.

Voilà ce que m'a dit l'oncle René. Qu'auriez-vous fait à ma place? Refuser le sacrifice qu'il consentait en ma faveur? J'ai essayé un moment par délicatesse, et pour la forme, car j'étais bien trop ému de sa générosité. Finalement, je l'ai embrassé en le remerciant de tout mon cœur, et nous sommes allés chez le notaire, qui a dressé l'acte: le Breuil est à moi, monsieur avec toutes ses dépendances, complètement à moi sauf le droit de le vendre, comme de juste, puisque je me le suis interdit par contrat, et sauf l'usufruit, comme de raison, puisqu'il est à mon oncle. D'ailleurs, je vous prie de croire que, si sa conduite a été admirable dans la circonstance, j'ai compris les devoirs qu'elle m'imposait, et je ne suis pas un ingrat, j'ai pris modèle sur mon bon oncle, et j'ai agi en conscience. Mon vieux Breuil est en bon état. Les toitures de la villa m'ont coûté pas mal d'argent, car elles avaient besoin de réparations, depuis bien des années: nous avons commencé par là. Naturellement, j'ai supporté la dépense, car vous savez peut-être que les grosses réparations incombent au propriétaire, et je suis propriétaire. Quant aux locaux d'exploitation, ils sont loués plus cher que jamais; c'est encore René qui a eu, pour la forme, une excellente idée: celle de transformer en étable une espèce de grange qui n'était bonne à rien et qui tombait en ruines; j'ai fait exécuter le travail, et j'en ai profité pour bâtir une grange neuve en remplacement de la vieille, car il faut toujours une grange, n'est-ce pas? A peine j'avais fini que mon René enjôle un nouveau locataire en place de l'ancien: 1000 francs de loyer en plus, monsieur! Naturellement, c'est lui qui les touche, puisqu'il a l'usufruit mais ça fait plaisir de voir prospérer un bien de famille. Je ne regrette pas d'avoir employé au Breuil la plus grosse partie de mon petit capital: ça me reste, c'est à moi et grand-père serait content.

Pendant les premières années, nous allions là passer le mois des vacances, gentiment, tous les deux, et ensuite tous les trois, car René s'est marié; mais sa femme n'aime guère la campagne. Au bout de cinq ans, le chemin de fer était achevé et les Parisiens arrivèrent. Le domaine faisait l'admiration de tout le monde: il s'en est présenté des acquéreurs! Et on a bien vu, alors, comme René avait raisonné juste. Naturellement, on n'a pas vendu malgré les offres; mais on a loué la villa, et depuis lors nous la louons chaque année pour la saison. Je n'ai, d'ailleurs, à m'occuper de rien; l'oncle se charge de tout: il traite avec les amateurs ou les intermédiaires, les met en concurrence, discute les prix, les élève, les abaisse, c'est son affaire: quand il y a des contestations, c'est pour lui, car, naturellement, les ennuis doivent lui incomber, puisqu'il touche les loyers, qui sont de l'usufruit et qui lui reviennent de droit. Il se débrouille au milieu de tout ça avec une habileté que j'admire, et que je n'aurais certes pas. Il a l'œil à tout; il voit tout de suite les améliorations désirables, et quand un locataire réclame ceci ou cela, il m'indique s'il faut faire ou non faire la chose: il n'y mettrait pas plus de soin si l'immeuble était à lui. Naturellement, je n'ai à supporter que les grosses dépenses, les toitures, les cheminées, les constructions, agrandissements ou embellissements; tout le menu reste à la charge de René, les serrures, les clous, le mobilier; les Parisiens, ne regardent guère au dégât quand ils sont en villégiature, dans la maison des autres!

Au debut, ça me faisait gros au cœur de les voir chez grand-père, car je dois vous dire que l'oncle avait la gentillesse de me réserver toujours une petite chambre à la réserver toujours et que je continuais à l'eclair René prétendait que depuis l'invasion des citadins, la campagne perdait tout son charme; il n'avait pas tout à fait tort, et il m'a bien fallu en convenir avec temps! aussi je ne vais plus guère Breuil que pour inspecter l'état des lieux et décider les réparations nécessaires. Vous n'avez pas idée, monsieur, des travaux qui s'imposent dans une propriété pareille, quand on tient à lui garder bonne figure pour la louer un bon prix. C'est un gouffre: j'en ai pour 4,000 francs chaque année, juste la même somme, ou peu s'en faut, que René touche de ses locataires. Toutes mes economies y passent, et c'est un peu l'amour du Breuil que je ne me suis jamais marié; mes revenus n'auraient pas suffi à entretenir une famille en même temps que mon domaine.

Mais, si je n'ai pas d'enfants, du moins j'ai des cousins; l'oncle m'en a donné cinq: trois garçons et deux filles; il a bien fait puisque ses moyens lui permettent ce luxe-là. Au reste, j'en profite comme vous pensez bien: les enfants de René sont presque les miens. Par respect ils m'appellent leur oncle, car leur père exige qu'ils me respectent. Ils hériteront du Breuil, quand je ne serai plus de ce monde, à moins que leur papa s'en hérite avant eux, ce qui pourrait bien arriver. Mon Dieu, oui, je tiens de ma mère qui était de santé délicate, et qui mourût jeune, comme je vous disais tout à l'heure. René, au contraire, est solide, et, bien qu'il soit l'aîné, il vieillit beaucoup moins que moi. Si je meurs le premier, naturellement il aura le Breuil: c'est bien le moins que je lui doive; de lui laisser après ma mort ce qu'il m'a donné de mon vivant. Mais je me demande, avec un peu d'inquiétude, s'il le gardera: il est capable de le vendre, car il n'aime pas la campagne. Il n'a pas mes goûts simples.

EDMOND HARAUCOURT.

Au Cercle LaVerandrye

A la séance de vendredi dernier on poursuivit les études commencées sur l'histoire du Manitoba. Le camarade Joseph Béliveau donna un travail sur la période qui s'étend de 1780 à 1820, l'époque des luttes acharnées entre les traiteurs de la Compagnie du Nord-Ouest et ceux de la Baie d'Hudson. L'établissement des colons écossais amenés par lord Selkirk, l'arrivée du régiment des Meurons, surtout la venue des premiers missionnaires catholiques MM. Provencher et Dumoulin, en 1818 sont les faits principaux de cette période de l'histoire manitobaine.

Le R P. Fontaine nous donna sur le sujet traité, d'intéressants renseignements empruntés aux ouvrages du R. P. Morice O. M. I., et du Dr. Bryce. Quelques-uns ont pu apprendre où se trouvèrent jadis les forts Douglas et Gibraltar, ce que fut le combat de la Grenouillère, quelles étaient les mœurs et aussi quelle était la misère des rudes voyageurs qui, les premiers d'entre les blancs, parcoururent les plaines de l'ouest.

Quatre nouveaux membres, venus d'autres cercles de l'A. C. J. C., se sont joint au cercle LaVérendrye. ce sont MM. G. R. Brunet, le Dr Laurendeau, J. B. Beaupré et Jacques Bertrand, Les membres du cercle furent heureux de leur souhaiter la bienvenue et de présenter leurs félicitations au Dr Laurendeau et à Albert Auger pour les succès qu'ils viennent d'obtenir à l'Université.

• • •

Parmi les diverses résolutions qui furent adoptées au cours de cette séance, il en est une qui mérite une mention spéciale. Au mois de février dernier la Société du parler français proposa de convoquer pour 1912, à Québec, sous le patronage de l'Université Laval, un premier congrès de la langue française au Canada. C'est le 22 février que le projet fut soumis au public, et dès le lendemain et les jours suivants la plupart des journaux et des sociétés canadiennes françaises de l'Amérique du Nord donnaient une franche et chaleureuse adhésion. On a bien voulu faire entendre au Cercle LaVérandrye qu'une motion dans ce sens, adoptée par ses membres, ne serait pas dédaignée des organisateurs du grand congrès. La motion suivante fut donc proposée au cercle vendredi dernier et adoptée avec enthousiasme:

"Les membres du cercle La Vérendrye ont appris avec une vive satisfaction que la Société du Parler français au Canada avait décidé de convoquer, en 1912, à Québec, un premier congrès de la langue française au Canada. Dès les premiers jours ils se sont intéressés au développement de ce projet, et ils sont heureux d'offrir leur services aux organisateurs du congrès pour contribuer à sa réussite et faire connaitre à la population française du Manitoba le but qu'on se propose d'y atteindre.

"Qu'on nous permette de profiter de l'occasion pour assurer la société du Parler français au Canada que son œuvre s'est acquis depuis longtemps l'humble estime des membres de l'A. C. J. C. au Manitoba Les membres du cercle LaVérendrye, en particulier, apporteront leur faible concours à tout ce qui pourrait accoître l'influence de la Société du Parler français chez eux et autour d'eux."

Le cercle LaVérendrye résolut aussi, à la même séance, de prendre une part active à la célébration de la Saint-Jean-Baptiste. Certes, il n'entend pas s'imposer à qui que ce soit et veut avant tout se soumettre aux organisateurs de la fête. Mais il croirait manquer à ses obligations s'il ne s'acquittait, avec tout l'entrain dont il est capable du devoir qu'il s'est imposé de "donner son appui aux entreprises et aux associations religieuses et nationales." C'est un devoir qui incombe, du reste, à tous les vrais Canadiens-français.

COMMUNIQUÉ.

M. S. A. D. Bertrand

Nous sommes heureux de pouvoir féliciter M. S. A. D. Bertrand sur sa nomination de commissaire Canadien au Brézil.

M. Bertrand est une personnalité bien connue dans toute la Province de Manitoba.

Homme d'affaires compétent il saura rendre de grands services au Canada dans ses relations commerciales avec le Brézil.